

# LE PNEU X<sup>MD</sup> LINE ENERGY T2 DE MICHELIN

## Garantie de satisfaction de trois ans

Si une flotte n'est pas entièrement satisfaite des performances d'usure du pneu X<sup>MD</sup> LINE ENERGY T2 de Michelin même au cours des trois (3) premières années de sa durée de vie utile, Michelin remboursera le prix d'acquisition par pneu au prorata.

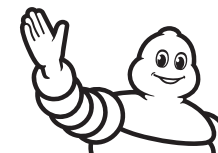
### Modalités :

Méthode au prorata : Le revendeur de pneus poids lourd de Michelin détermine le crédit dû à la flotte en multipliant le prix d'acquisition de la flotte par le pourcentage d'usure de la bande de roulement utilisable d'origine.

Exemple de calcul au prorata uniquement :

Profondeur de sculpture originale	11/32e de po		Profondeur de sculpture à la réclamation	7/32e de po	
Point de retrait de la flotte	2/32e de po		Bande de roulement usée	4/32e de po	
Bande de roulement utilisable	9/32e de po	Profondeur de sculpture d'origine moins le point de retrait de la flotte	% de bande de roulement utilisable usée	44%	Bande de roulement usée divisée par la bande de roulement utilisable
Prix de la flotte de pneus (TAF inclus)		\$470.00			
Valeur de la bande de roulement usée		\$206.80		Prix de la flotte de pneus multiplié par le % de la bande de roulement utilisable usée	
<b>Crédit dû à la flotte</b>		<b>\$263.20</b>		<b>Prix de la flotte moins la valeur de la bande de roulement usée</b>	

- Tous les documents devront être validés par un représentant MICHELIN.
- Le paiement s'effectuera sous forme de crédit.
- Valable uniquement pour le pneu XMD Line Energy T2 de Michelin.
- La garantie ne couvre pas les hasards routiers, la négligence, les irrégularités du véhicule ou le manque d'entretien.
- Applicable à un maximum de 40 pneus par lieu d'expédition ou par client.
- Valable uniquement pour les applications de remorquage sur longue distance.
- Une preuve d'achat avec la date et le prix d'achat est nécessaire.
- Toutes les exclusions de la garantie limitée de MICHELIN s'appliquent toujours. Consultez la garantie pour plus de détails.
- Toutes les réclamations doivent être faites dans les trois (3) années suivant la date d'achat.
- Consultez votre revendeur ou représentant Michelin local pour plus de détails.
- Michelin se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ce programme à tout moment pour quelque raison que ce soit et sans préavis.



**MICHELIN**